

Notre mot à dire



UNE ÉLECTION PROFESSIONNELLE QUI NOUS CONCERNE TOUS !

En ce début d'année 2021, les sujets ne manquent pas :

- acte 3 du confinement
- saison 2 de l'Absurdistan lorsque 35 citoyens sont tirés au sort pour commenter la stratégie vaccinale
- épisode 36 du « en même temps » lorsque le ministre des comptes publics affirme qu'il faut arrêter le « quoi qu'il en coûte en 2021 » et que, concomitamment, la ministre du travail dit qu'il durera aussi longtemps que nécessaire.

Dans ce contexte et certainement plus que jamais, le renforcement de l'organisation

syndicale est une priorité. Cela passe d'abord par la syndicalisation mais aussi par les élections professionnelles. Du 22 mars au 4 avril 2021, les 4,5 millions de salariés des TPE (Très Petites Entreprises, c'est-à-dire avec moins de 11 salariés) voteront sur sigle pour l'organisation

syndicale de leur choix. Les salariés des TPE qui représentent tout de même 20% du salariat sont par nature éloignés de l'action syndicale. Comment créer une section syndicale lorsqu'il y a moins de 11 salariés ? On n'a pas d'autre choix que de trouver d'autres modalités d'organisa-

Sommaire

UNE ÉLECTION
PROFESSIONNELLE QUI
NOUS CONCERNE TOUS ! . p.1

L'actualité dans les secteurs en mode rapide

Fonction Publique	p.3
Transport Aérien	p.4
Maritime, portuaire et fluvial	p.6
Propreté	p.7
Manutention Ferroviaire	p.8
Combustibles	p.8
Prévention Sécurité	p.8

Communiqué : Soutien aux
travailleurs d'AEROMEXICO et
d'AEROMEXICO CONNECT . p.9

tion, en s'appuyant, par exemple, sur les réseaux sociaux.

Cette absence d'implantation syndicale dans ces entreprises conforte le modèle social défendu par FO qui s'appuie sur une hiérarchie des normes et des conventions collectives permettant d'assurer un socle de droits pour tous. Tous nos combats concernent directement ces salariés : défense de nos retraites, refus de la barémisation des indemnités prud'homales, revendication d'augmentation du SMIC, préservation de l'assurance-chômage...

Par ailleurs, face à la crise économique engendrée par la crise sanitaire, qui semble loin d'être terminée, ce sont ces entreprises

arrivant en bout de chaîne, notamment en sous-traitance, qui seront touchées et de fait, leurs salariés subiront la crise sociale qui s'en suivra.

La FEETS-FO s'est organisée pour ses secteurs qui sont les plus directement concernés par des TPE : blanchisserie-pressing, combustible, navigation fluviale, ports de plaisance... mais, cette élection est avant tout inter-professionnelle.

Avec un taux de participation généralement faible aux élections TPE, chaque voix compte et ce, quel que soit le secteur professionnel.

Chaque voix en plus portée sur FO améliorera nos résultats. Chaque adhérent de la fédération

peut connaître dans ses connaissances, chez ses proches, dans son entourage, un salarié de TPE. Il peut donc les inviter à voter FO et renforcer ainsi notre organisation.

De même, nous incitons tous nos militants à apporter leur soutien aux campagnes organisées au plus proche des salariés par les Unions Départementales.

Ce scrutin qui fait office de répétition générale des élections pour le renouvellement des CSE et pour les élections dans la fonction publique de 2022 nous concerne toutes et tous !

Zaïnîl NIZARALY
Secrétaire général

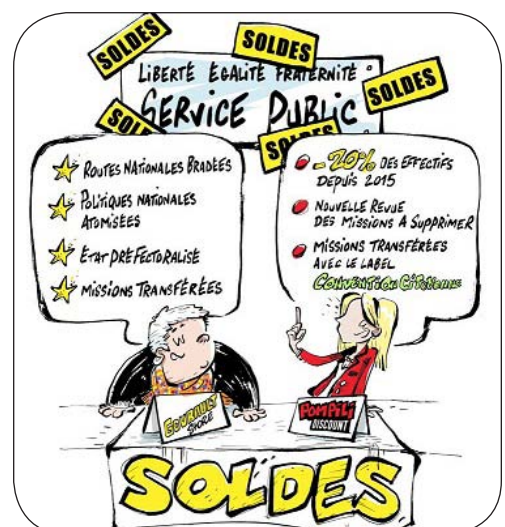


LE   DU MOIS



FO Écologie Transports Logement
@EcologieFo
14 déc. 2020

Après les vœux, c'est les soldes au ministère
[@Ecologie_Gouv](#) ! [@barbarapompili](#) Discount VS
[@j_gourault](#) Store



ceci n'est qu'un journal

L'actualité dans les secteurs en mode rapide



Fonction Publique

A l'aube d'une année 2021 qui semble vouloir nous rejouer une partie de la partition de 2020, nous voici entre fin de la période des vœux et début de la période des soldes.

Pour ce qui est des vœux, que 2021 nous permette de retrouver liberté, lien social et sens des missions de service public au delà de nous laisser la santé!! Autant dire que si cela ne tenait qu'à l'action du gouvernement, ce n'est pas gagné...

Mais après les vœux, passons aux soldes ! La période s'y prête tout particulièrement au sein de nos ministères, tous soumis à des degrés divers aux effets de la loi de finances 2021 et aux réformes amplifiées et accélérées quel que soit le contexte sanitaire :

- -20 % sur les effectifs du pôle ministériel Ecologie/ Transports/Logement/Mer depuis 2015, traduits en autant de plans sociaux dans nos Etablissement publics en particulier ;
- -20 à -100 % sur les Directions Interdépartementales des Routes dans le cadre du projet de loi 4D ;
- -80 % sur les missions « Aménagement/Logement » des DREAL, -50 % à -80 % des missions environ-

nement des DREAL dans le cadre du projet de transfert des laboratoires d'hydrobiologie et des missions Natura 2000, -20 à -100 % des missions de maîtrise d'ouvrage routière dans le cadre du projet de loi 4D ;

- -100 % sur la police de la publicité, la fiscalité de l'urbanisme et les fonctions supports en DDT ;
- -100 % des missions « non prioritaires » dans le cadre de la revue des missions de la ministre Pompili ;
- Et encore quelques % de missions menacées de privatisation, comme en matière d'examen du permis de conduire où les vieux démons font leur retour.

Dans ce contexte, si la seule préoccupation de l'administration est de veiller à respecter « la trajectoire d'ETP », notre préoccupation reste en 2021 de prolonger le combat de longue haleine pour défendre nos missions et nos effectifs – nos interventions ayant au moins permis lors des débats du PLF 2021 au parlement de tirer le constat que « ça ne pouvait plus continuer comme cela », et de défendre chaque collègue au plus près de sa situation quelles que soient

les entraves créées par la loi dite de « transformation » de la Fonction Publique.

Continuer à détruire la chaîne nationale de portage des politiques publiques et l'expertise de l'État dans nos champs de compétence (y compris en niant la valeur des statuts particuliers de corps), c'est donner autant de motifs supplémentaires aux tenants d'une nouvelle remise en cause de sa légitimité à intervenir. Affaiblir l'outil pour mieux le casser, destination Etat transféré ou externalisé !

Résistance ou simple résilience, nous avons donc fait notre choix. D'autant que l'addition sociale de sortie de crise, nous en connaissons déjà les grandes lignes.

Et ce même si cela nous amène à être fichés. FO rappelle son opposition aux mesures liberticides mises en place par le gouvernement !

« Dialogue » dit « social »

Dans le cas de la Covid, la suspension (hélas momentanée) du jour de carence, nous semble avant tout une mesure prophylactique, une mesure de santé publique et certainement pas un cadeau.

Pour FO, le jour de carence n'est ni un problème statutaire ni une question de coût, bien dérisoire au regard du coût de la Covid en particulier. C'est avant tout un problème de santé publique pour les agents et pour la société à travers les usages du service public.

Ordonnance sur la négociation collective dans la Fonction Publique : FO a déposé 8 amendements en Conseil Sup de la FP, dont certains essentiels comme le maintien et l'amélioration des

droits et moyens syndicaux, ou encore la consultation obligatoire des organismes consultatifs pour éviter que des clauses d'un accord soient d'application directe. Face au rejet de la quasi-totalité de nos propositions, FO a voté contre le projet.

Dans les services et établissements

Situation inédite dans les services départementaux de l'État, confrontés à la plus complète désorganisation due à la mise en place précipitée des Secrétariats généraux communs et nouvelles Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et des Solidarités. Le contexte sanitaire lié à la COVID se doublant pour ses services d'une grippe aviaire.

Transport Aérien

Le projet de loi relatif à la Convention citoyenne pour le climat a été rendu public.

Le transport aérien a échappé au pire pour le moment. Mesures retenues :

- L'article 34 invite le Gouvernement à agir au niveau européen pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien ;
- L'article 35 interdit l'exploitation de services aériens sur des liaisons intérieures au territoire national, dès lors qu'un trajet alternatif, par un autre moyen de transport collectif, moins émetteur de CO2, existe en moins de 2h30 ;
- L'article 36 encadre le développement des capacités aéroportuaires pour les rendre compatibles avec nos objectifs de lutte contre le changement climatique ;
- L'article 37 rend obligatoire pour tous les opérateurs aériens la compensation carbone des émissions des vols

intérieurs métropolitains, ainsi que sur une base volontaire pour les vols depuis et vers l'outre-mer.

Dans les différentes instances où le projet de loi a été présenté, (CESE, CNTE) FO est intervenu pour dénoncer cette vision rétrograde et caricaturale du transport aérien et la volonté de l'opposer à d'autres modes de transports.

Covid : la France a perdu 61 milliards d'euros de recettes touristiques en 2020

Selon un premier bilan établi par l'agence Atout France, le montant des recettes touristiques a diminué de 41 % l'an dernier par rapport à leur niveau de 2019, à 89 milliards d'euros. Les recettes tirées du tourisme international ont diminué de 56 %, à 25 milliards.

Aérototoxicité

Le 29/10/2020, la DGAC a publié une info sécurité (Une info

Trafic aérien national décembre 2020

- 62,33% par rapport à l'année précédente.

sécurité est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié). Cette info concerne la prévention des émanations ou des odeurs de fumées dans les cabines ou les postes de pilotage d'avions. Il semble que la France soit le premier pays européen à prendre position sur le sujet.

Redevances aéroportuaires

L'autorité de régulation des transports (ART) a homologué la proposition du gestionnaire des aéroports parisiens d'augmenter de 2,5% en 2021 les redevances prélevées aux compagnies aériennes. Ces dernières, qui demandaient le gel des redevances, sont furieuses. Les

hausse demandées par les aéroports de Lyon et Marseille ont été refusées.

NEGOCIATIONS nationales

Groupe technique paritaire : Formation professionnelle

Une instance de négociation va être créée en parallèle avec la DGAC qui présidera. La Fédération patronale (FNAM) souhaite que l'on négocie dans un premier temps un accord sur la ProA. La ProA est une formation certifiante/diplômante, à destination des salariés en dessous du niveau licence, via avenant au contrat de travail, avec accompagnement de tuteur, en alternance, pour être formé à un nouveau métier sur une durée de 6 à 36 mois. C'est un dispositif en plus pour les entreprises, avec le CPF, CPF de transition, FNE, plan de développement des compétences, la mutualisation des

fonds des OPCO. Il peut y avoir co-construction financière. L'objectif de ProA, c'est la reconversion Pro au sein de l'entreprise en général. La FEETS-FO a exigé en préalable le poids de chaque organisation dans le champs de la négociation. Si l'accord doit porter sur des salariés qui ne sont pas de la branche de la CCN-TA-PS, le préalable est d'avoir la représentativité réelle des organisations syndicales.

Comité pilotage aérien - Diag Active :

Il s'agit d'un projet interbranches de l'opérateur de compétence AKTO dont le but est d'accompagner les branches professionnelles dans la définition de leurs priorités d'actions post-crise sa-

nitaire. Les objectifs sont les suivants :

- Évaluer les impacts constatés de la crise en matière d'emploi et de besoins en compétences au niveau national, par profil d'activité et par territoire /
- Identifier les perspectives de reprise de l'activité et anticiper les besoins en emplois et en compétences /
- Proposer aux interlocuteurs sociaux des pistes d'actions opérationnelles pour accompagner les entreprises et les salariés du secteur et faire face à cette crise. Un questionnaire d'enquête va être envoyé aux entreprises du secteur.



VIVEMENT UN
PETIT RESTAU !...

... MAIS GARE
A L'ADDITION

Maritime, portuaire et fluvial



Actualité / situation du secteur

L'actualité du secteur reste marquée par l'épidémie de COVID19 et le brexit.

Fontenoy

C'est dans ce contexte que la ministre de la mer a lancé une grande consultation, le « Fontenoy du maritime », visant à construire une stratégie maritime capable de développer le pavillon français et les emplois dans le secteur.

La fédération a été auditionnée le 5 janvier 2021.

Il ressort de ces échanges que le gouvernement cherche les moyens:

- D'imposer le pavillon RIF, classé comme pavillon de complaisance, comme pavillon français de référence
- De supprimer tout principe de responsabilité des armateurs vis-à-vis de l'emploi dans le secteur maritime

Le gouvernement répond donc aux souhaits les plus chers des armateurs, réunis dans le Comité France Maritime (émanation du lobby patronal).

Une telle stratégie serait catastrophique. Le principal enjeu du secteur réside selon FO dans l'attractivité de la profession de ma-

rin. Les reconversions sont en effet de plus en plus nombreuses, les carrières de plus en plus courtes, notamment du fait des contraintes de conciliation entre vie privée et vie professionnelle, revendication importante des travailleurs.

Abandonner le pavillon premier registre et renoncer à tout encadrement social des conditions de travail des marins, quel que soit leur nationalité, qui travaillent sur des liaisons impliquant le territoire européen et national, c'est manquer la nécessaire adaptation de la profession aux attentes des travailleurs.

Enfin, déconnecter stratégie maritime et stratégie portuaire reste incompréhensible, tant il est nécessaire de réfléchir en termes de chaîne de transport, incluant notamment les enjeux environnementaux et la recherche de baisse des distances parcourues.

Situation crise COVID19

A ce stade, il n'y a pas de priorité de vaccination pour les marins. La conséquence risque d'être une nouvelle difficulté pour les relèvees et le passage de frontières par les marins dans la mesure où de plus en plus de pays exigent ou prévoient d'exiger un passeport vaccinal.

La question de l'évolution des règles, notamment vaccinales, en cours d'embarquement, risque d'être un véritable problème dans les semaines à venir.

La prolongation des titres et brevets est en cours (période d'incertitude depuis le 10 janvier).

Enfin, pour l'APLD, si la validation des trimestres est acquise, celle de la catégorie validée doit passer par un texte législatif.

Négociations

La disparition des collègues de marins fait peser une incertitude juridique sur les accords catégoriels. La fédération a de nouveau réclamé la réintroduction des collègues de marins au CSE.

Concernant le travail des mineurs à bords des navires

La fédération s'est opposée dès le début à tout élargissement du travail de mineur à bord des navires, notamment sans distinction de type de navigation.

La fédération rappelle que le secteur de la pêche demeure le plus dangereux en France. Le gouvernement a ainsi décidé de réduire la période de travail de nuit pour faciliter l'embarquement de mineur. Il est néanmoins contraint aujourd'hui de revoir sa loi car non conforme aux directives européennes sur le repos quotidien des mineurs...

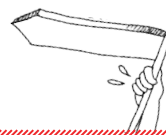
Fluvial

Le secteur a négocié l'activité partielle longue durée. La fédération a obtenu que la protection de l'emploi concerne tous les emplois d'une entreprise ayant recours à l'APLD de façon unilatérale. Le texte demeure néanmoins insuffisant pour un texte de branche qui permet à l'employeur de contourner ses instances représentatives du personnel, notamment sur l'indemnité minimum.

La fédération n'a pas signé.



Propreté



Actualité / situation du secteur

Dans le cadre de l'action pour la reconsidération des 2^{ème} lignes, une lettre ouverte au président de la République a été diffusée largement et fait suite à une lettre diffusée localement aux organes de presse.

Un sujet anime le microcosme politique et peut avoir des conséquences sur le secteur. Il s'agit des personnels de nettoyage de l'assemblée nationale. Le questeur lors de ses échanges publics a annoncé organiser un audit social sur les marches de nettoyage de l'assemblée nationale. Nous avons donc été sollicité par un cabinet privé pour un entretien sur le sujet. En découvrant que le cabinet était mandaté par la chambre patronale, l'entretien a pris fin et nous avons demandé à voir la questure. Lors de cette rencontre directement avec le donneur d'ordre nous avons rappelé nos revendications : un 13^{ième} mois, avoir des horaires différents en rendant visible les salariés que les donneurs d'ordres cherchent à dissimuler...

Ce marché est symbolique car des améliorations pour les salariés pourraient être utilisées comme argument auprès d'autres donneurs d'ordres publics.

Négociations

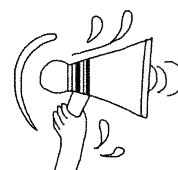
En ce qui concerne l'Activité Partielle de Longue Durée, la FEETS-FO a refusé de signer un accord de branche qui a été pré-



senté dans une seule et unique réunion de négociation. Nous avons fait des demandes pour des garanties réelles pour les salariés en terme d'emploi et de salaire qui n'ont pas été prises en compte. De plus de nombreuses modifications sont intervenus depuis et n'ont pas été intégrées comme l'inscription du secteur dans l'annexe 2.

Pour ce qui est de la Prévoyance et complémentaire santé : la Fédération a signé un

avenant à l'accord de la recommandation qui se terminait fin décembre. C'est un avenant à l'accord sous forme de référencement/Labelisation



Vie de l'organisation

L'AG du syndicat propreté d'Île de France a eu lieu et s'est très bien passée malgré la crise sanitaire.

Notre camarade Malamine NDIAYE a été réélu Secrétaire général du syndicat



ceci n'est qu'un journal



Négociation de branche

La CPPNI a été réunie le 18 janvier 2021 et a traité les points suivants :

Projet d'accord sur la durée minimale de vacation : La FEETS-FO a demandé que la notion de vacation soit affinée afin d'éviter des interprétations préjudiciables aux salariés. Un groupe de travail va se réunir sur ce sujet. Ce projet pourrait permettre de limiter les conséquences des «vacations» de courtes durées qui seraient alors rémunérées pour une durée minimale.

Avenant n°3 à l'accord de reprise du personnel : un avenant a été signé en juillet 2020 afin de sécuriser les emplois en cas de transfert de marché des salariés en raison de la mise en chômage partiel de nombreux salariés en raison de la crise sanitaire. La période de compilation du nombre d'heures minimum permettant le transfert avait été déterminé sur une période de 13 mois au lieu de 9. En raison de la continuation de la période de crise sanitaire, il a été décidé de reconduire pour 12 mois ce dispositif et de porter la fin de la nouvelle période au 31 avril 2022. La FEETS FO sera signataire de cet avenant.

NAO 2021 : la loi impose l'ouverture de négociations sur les salaires minima conventionnels dans les trois mois qui suivent l'augmentation du SMIC, lorsque son montant dépasse le premier niveau des salaires minima conventionnels. Dans ce contexte, la FEETS FO a rappelé que les employeurs connaissaient déjà ses revendications et attendait les propositions. Les employeurs n'ont fait aucune proposition. La FEETS FO a signé, seule, en accord en juillet de revalorisation de 0,4 à compter du 1^{er} janvier 2021. En raison de non application du texte, c'est donc 0% qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier et cela pour un temps indéterminé. La prochaine négociation sur le sujet 12 mars.

Point d'étape sur la révision des classifications : une première réunion avec le Cabinet assistant la branche dans le cadre de la révision des classifications s'est tenue le 13 janvier. La méthodologie a été discutée et les échanges continuent. Pour rappel, la FEETS FO n'est pas demandeuse de cette révision des classifications et revendique leur maintien en l'état avec la création des titres professionnels liés aux métiers et donc de

finaliser les termes de l'accord de 2006. Sur ce dernier point, des échanges ont commencé en CPNEFP.

Dénonciation de la PASA

Le Syndicat des Entreprises de la Sûreté aéroportuaire et les autres chambres patronales ayant dénoncé l'article 2.5 de la CCN «Prime Annuelle de Sûreté Aéroportuaire», une première réunion s'est déroulée le 19 janvier dernier. A cette occasion un calendrier de négociation a été établi.>>

Proposition de loi «relative à la Sécurité globale» – Audition au Sénat

La FEETS FO a été auditionnée le 19 janvier par les Sénateurs MM. Marc-Philippe Daubresse et Loïc Hervé, rapporteurs sur la proposition de loi sur la sécurité globale.

Lors de cette audition la FEETS FO a exposé ses positions aux questions posées par les Sénateurs sur les bases du mandat confié lors du dernier congrès de la fédération.



communiqué

SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS
D'AEROMEXICO
ET D'AEROMEXICO CONNECT

Réf N° : LLF/LLF/21015

La FEETS-FO apporte son soutien aux travailleurs d'AEROMEXICO et d'AEROMEXICO Connect qui subissent de plein fouet la logique capitaliste mondiale.

Après un dépôt de bilan en juillet 2020 et le licenciement massif de 615 personnels navigants (pilotes, hôtesses et stewards), la direction d'AEROMEXICO fait pression sur le gouvernement mexicain. Un seul but : obtenir la suppression des conventions collectives et des accords sociaux du secteur pour justifier un nouveau plan social de 374 salariés et des économies drastiques afin d'obtenir un prêt de restructuration d'un fond de capital-investissement américain.

Pour en arriver à ses fins, le PDG d'AEROMEXICO détourne le dialogue social avec les syndicats représentatifs du secteur en créant un syndicat « maison » propre à accepter l'inacceptable !

La FEETS-FO dénonce ces principes de « voyous » !

Notre fédération apporte son soutien aux syndicats des pilotes et personnels de cabine mexicains affiliés de l'ITF, l'APSA et l'ASSA et se joint à l'appel du Secrétaire général ITF pour l'Amérique latine Edgar DIAZ afin de reprendre les discussions avec les syndicats représentatifs du secteur dans le but de trouver les mesures d'accompagnement social nécessaires pour faire face à la crise sanitaire et protéger les emplois du secteur à l'instar de ce qui se fait dans d'autres parties du monde et notamment en France.

Le capitalisme n'a pas de frontières ; l'action commune des syndicats au niveau international contribue à renforcer les droits des travailleuses et les travailleurs du monde entier et contribue à leur émancipation.

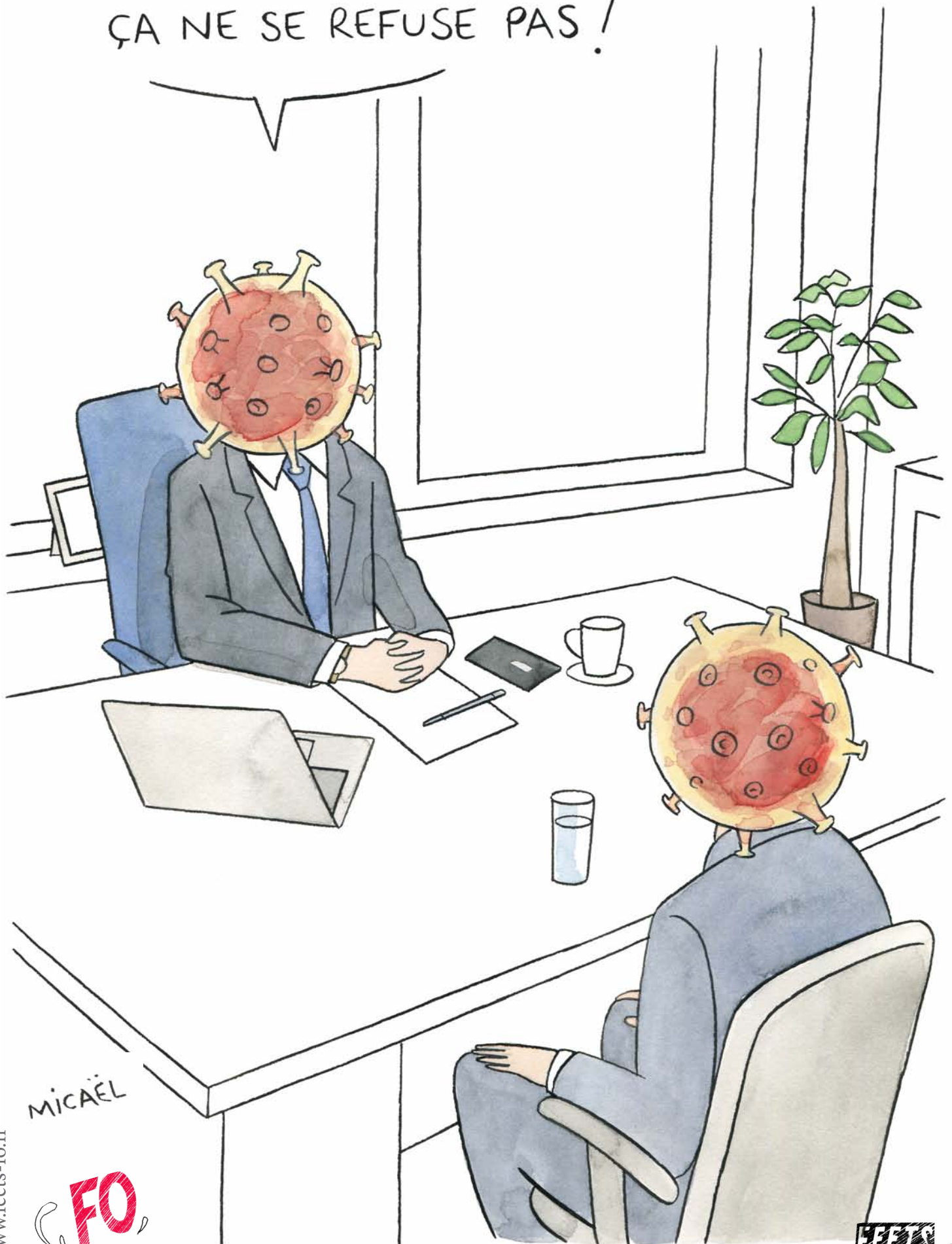
La FEETS-FO y contribue !

A Paris, le 27 janvier 2021.

Contact :

Zaïnil NIZARALY, Secrétaire général au 01.11.83.86.20
Laurent LE FLOCH, Secrétaire fédéral au 06.44.16.78.85

UNE MUTATION,
ÇA NE SE REFUSE PAS !



MICAËL

FO

FEETS

ceci n'est qu'un journal